

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

FRIX

DU JOURNAL,

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gerant.

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos n. 162.

2 PATACONS par mois.

A nos Abonnés.

L'abondance des matières nous force à renvoyer la fin de notre dernier feuilleton à notre plus prochain numéro, ainsi qu'un résumé des nouvelles diverses.

MONTEVIDEO.

5 JANVIER 1850.

LE CONGRES DE LA PAIX A MONTEVIDEO.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Dans un Banquet Maçonique, composé de citoyens de tous les pays du monde, qui a eu lieu à Montevideo le 30 décembre dernier, il a été prononcé plusieurs discours sur la paix perpétuelle.

Malgré le secret qui entoure ordinairement les utiles travaux des sociétés maçonniques, suivant aussi en cela l'exemple donné en Europe même par les Loges, depuis 1848: l'Assemblée a ordonné la publication intégrale de ces discours.

Votre journal a été désigné à cette fin, comme s'étant déjà occupé avec talent de cette idée si importante pour l'humanité.

Agréer, Monsieur, etc.

UN FRANC-MAÇON.

Montevideo, le 1er janvier 1850.

DISCOURS PRONONCE

PAR LE FRÈRE X.

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a quelques mois, je vous disais, en vous entretenant de cette félicité universelle, qui est le but du genre humain et où tendent toutes les recherches des savans et des philosophes:—Les sages ne rêvent point, ils pensent, ils méditent.

Combien de pensées—qualifiées de rêves par les ignorans et les aveugles—aurais-je pu vous citer, qui se trouvent aujourd'hui toutes réalisées?—La terre qui tourne, les comètes qui opèrent comme les autres astres leur révolution autour du soleil, l'imprimerie qui transmet et répand la pensée des hommes—plusieurs milliers de fois, la boussole qui guide les navigateurs sur les eaux comme dans les airs, la circulation du sang qui entretient la vie et l'activité dans le corps de l'homme, la vapeur qui supplée à la force et à la vitesse, l'électricité—cet agent nouveau qui va peut être transformer le monde en établissant une correspondance instantanée entre tous les points de la terre! Tout cela, c'est peu de choses.

« J'en passe, et des meilleures..... »

Eh bien! tous ces rêves, qui ont conduit leurs auteurs dans les cachots de l'inquisition, au bûcher, à Bicêtre, à la critique des sots et des méchans; tous ces rêves ont pris corps aujourd'hui, ils sont visibles, palpables, ce sont des vérités reconnues—et si quelque chose doit nous étonner, ce n'est pas tant leur découverte que le temps qui s'est passé avant qu'on les fit, et que ce qui n'est connu que depuis 300 ans, depuis 60 ans, depuis hier, n'ait pas été découvert 1,000 ans, 3,000 ans plus tôt.

Cette simple réflexion montre à elle seule combien était grande l'ignorance, combien étaient épaisses les ténèbres dont nous venons à peine de sortir; elle nous montre encore que l'état dans lequel nous sommes, et qui nous paraît si parfait, sera peut être à peine regardé dans les siècles à venir comme distinct de l'obscurité qui nous a précédés.

Si l'on traitait anciennement les savans et les sages de magiciens, de prophètes, de sorciers ou de fous; aujourd'hui—que nous sommes plus éclairés—on les qualifie sur-

perbement d'idéologues, de rêveurs ou d'utopistes. Ce n'est guère plus généreux, et chez les hommes cela indique toujours les mêmes défauts: ignorance, arrogance et vanité.

Il semble à ces optimistes—qui trouvent que rien ne reste plus à faire parce qu'ils sont heureux—que tout est inventé et découvert, et que le monde est arrivé au terme de science et de perfection déterminé par le créateur. Comme si la stabilité—dont on fait grand cas—était dans la nature. Comme si le monde pourrait exister du jour où il s'arrêterait. Ces conservateurs quand même ne font pas attention à une chose importante, c'est qu'ils font preuve en cela d'une ignorance profonde, car ils oublient la première loi physique qui régit la nature entière—le mouvement. Pour leur prouver qu'ils ont tort, il n'est pas besoin de discuter, il suffit de marcher devant eux. Les grands hommes, les esprits éclairés et les cœurs dévoués ne s'arrêtent jamais, ils vont, ils avancent dans la voie du progrès. Mais les habiles sont stationnaires, et s'ils marchent aussi, c'est que les masses les poussent et les portent; ils arrivent quelque fois—mais comme les débris que portent les flots arrivent au rivage: sans avoir eu la pensée de s'y diriger.

Nous, Franc-Maçons, nous sommes les hommes de l'avenir et du progrès, nous avons pour mission de soutenir et d'encourager le mouvement qui tend à la perfection humaine et sociale. Loin de croire qu'il reste peu ou point à faire, nous savons qu'il y a beaucoup à travailler, beaucoup à créer, beaucoup à édifier encore pour arriver à ce meilleur état dont parle Leibnitz; nous savons enfin, mes Frères, au contraire des optimistes dont je parlais tout à l'heure—que le repos c'est la mort, tandis que le mouvement c'est la vie. Ouvriers infatigables, intelligens et pleins de foi, ne désespérons pas de notre œuvre; déjà nous l'avons beaucoup améliorée, mais elle est encore imparfaite, et c'est avec discernement que nous devons saisir tous les moyens nouveaux que l'industrie, la science ou le génie peuvent nous fournir pour arriver à cette perfection que comporte l'ouvrage qui nous a été confié. Rien de ce qui tombe de la pensée de l'homme ne doit être indifférent pour nous, tout au contraire doit passer au creuset de nos méditations et de notre expérience.

I.

La Paix Perpétuelle est du nombre de ces nobles idées taxées par la raison impassible des hommes du monde de rêves ou d'utopies. Notre très cher Frère XX., pensant, comme Rousseau, que « jamais projet plus grand, plus beau, ni plus utile, n'occupa l'esprit humain, que celui d'une paix perpétuelle et universelle, » a exposé dans un excellent discours, que vous avez entendu le mois passé, la théorie admirable de cette pensée, en s'appuyant des meilleures autorités et des considérations les plus élevées qui font autant d'honneur à son esprit qu'à son cœur. Nous ne saurions trop approuver, trop encourager de semblables travaux chez un Franc-Maçon—surtout par un temps et dans un pays où la guerre fait de si tristes ravages. Ce n'est pas seulement faire une bonne chose, c'est la bien faire. En prenant l'initiative, le Frère XX. a montré que, s'il comprenait parfaitement les devoirs de la Maçonnerie, il savait encore mieux les pratiquer. C'est avec orgueil que la Loge compte un aussi ardent et actif ouvrier parmi ses membres.

La Paix Perpétuelle a été, en effet, le rêve de quelques âmes tendres et aimantes, comme celle du bon Bernardin de Saint Pierre; de quelques esprits élevés, tel que le savant et profond philosophe de Königsberg, l'immortel Kant; des plus grandes gloires des deux Révolutions Françaises, Mirabeau et Lamartine. Victor Hugo, comme le philosophe de Genève, s'est fait l'éditeur responsable de cette grande pensée, avec cette différence, que Rousseau, en l'adoptant, n'osait pas trop y croire, tandis que son continuateur est plein de foi et d'espérances, et qu'il n'a pas craint de la présenter au baptême des nations—dans un congrès solennel que ses devanciers ne croyaient pas si proche.

Si je viens, à mon tour, vous entretenir de ce sujet, mes Frères, après ce qui a été dit par le Frère XX., c'est moins avec la prétention de vous apporter un surcroît d'instruction, qu'un surcroît de preuves et de démonstrations.—Il n'est pas de moisson si bien faite qui ne laisse

toujours après elle quelque chose à glaner.

Quant à moi, ce qui m'étonne, c'est qu'on puisse douter de la réalisation prochaine de cette sublime idée, qui est la base de tout ordre, de toute civilisation, de tout bonheur; et voici pourquoi:

Le savant Volney peint admirablement les causes qui ont produit la guerre, quand il dit:—« Par l'ignorance et la cupidité, l'homme s'est armé contre l'homme, la famille contre la famille, la tribu contre la tribu, et la terre est devenue un théâtre sanglant de discordes et de brigandage (1). » Il pensait sans doute, avec Montesquieu, que la paix fut la première loi naturelle parmi les hommes, (2) car les maux d'une crainte réciproque avaient dû les engager à s'approcher, mais la cupidité et l'ignorance amenèrent bientôt les querelles, les rixes, les guerres. « Si, content du sien, a dit aussi La Bruyère, on est pu s'abstenir du bien de ses voisins, on avait pour toujours la paix et la liberté (3). »

Jetons un coup d'œil sur les temps anciens, et nous verrons que la guerre n'était pas, comme de nos jours, une simple lutte, un combat, après lequel le vaincu se hâte d'envoyer des parlementaires pour entrer en composition et ménager le sang des soldats. La guerre, dans l'antiquité comme au moyen âge, ne finissait le plus souvent que par l'extermination ou la soumission absolue du plus faible. Une nation toute entière n'avait pas d'autre alternative, que de vaincre ou de périr; c'est ce qui éternisait les guerres. N'allez pas croire, qu'évitant l'invention de la poudre, les batailles furent moins meurtrières; ce serait une grave erreur, et je pourrais vous citer des chiffres qui épouvanteraient les guerriers mêmes du temps de Napoléon—des champs de bataille où 100 mille, 200 mille, 365 mille hommes ont péri. La rage et la fureur suppléaient sans doute alors aux moyens de destruction que la science n'avait pas inventés. Les hommes devaient être plus durs, plus impitoyables, plus cruels.

Une autre observation: dans nos guerres on fait des prisonniers, on les échange même, et les nations qui les maltraitent sont à juste titre appelées barbares: autrefois ou bien l'on ne faisait pas de prisonniers, ou ceux qu'on avait pris étaient massacrés après avoir obtenu le triomphe des vainqueurs, ou ils étaient réduits en esclavage. Ce ne fut guère qu'à partir du règne de Henri IV que l'on commença à organiser dans l'armée un service de santé pour les malades et les blessés, encore ce service était-il fort insuffisant, et ce ne fut qu'en 1792 que la première ambulance volante fut établie par le chirurgien Larrey, dans l'armée de Custine.

On voit que la guerre, de barbare et cruelle qu'elle était, a pris de siècle en siècle un caractère moins féroce et moins terrible, qu'elle s'est humanisée—si l'on peut s'exprimer ainsi—car elle a eu ses régres, ses lois et même sa moralité. Depuis un siècle elle a été même soumise à des réglemens sévères qu'on a appelé le Droit des gens, la coutume des nations civilisées, la raison, la justice, l'humanité. Il est utile de remarquer ici, que ces régles, ces lois,—inculquées par le christianisme et l'esprit chevaleresque du moyen âge—ont été bientôt adoptés par toutes les nations, qui, en cas de guerre les ont tour à tour rappelés et invoqués comme une autorité supérieure à toute puissance. Et que sont en définitive ces lois universellement reconnues et invoquées, sinon les véritables préceptes contenant en germe les principes invariables de justice sur lesquels doit être fondée un jour la PAIX PERPETUELLE?

Le droit des gens, qu'aucun gouvernement au monde n'oserait aujourd'hui recuser, c'est la garantie des peuples c'est le premier mot de la liberté universelle. Il appartenait à l'Europe, il appartenait surtout à la France de dire le second mot, et ce mot le l'a dit, dans sa Constitution de 1848, elle n'a pas craint de le proclamer, en y écrivant: PLUS DE CONQUÊTES. Cette magnifique déclaration, mes Frères, donnera à ce pays une gloire plus durable et plus fructueuse que vingt batailles gagnées.

Voyez quel immense chemin on a déjà fait vers l'idée qui nous occupe, et combien on aurait tort de la regarder

(1) Les Ruines.

(2) Esprit des lois

(3) Les caractères.

comme une chimère, car pour sa réalisation, après l'adoption universelle des deux points qui précèdent, il ne manque plus qu'une chose, c'est de voir une grande nation procéder courageusement au désarmement de ses forces, et tout est dit : la paix générale et perpétuelle est fondée.

Les idées nouvelles ont détruit l'esprit ancien, et laissé le passé bien loin derrière elles. Pourquoi ce changement? Est-ce à dire qu'il n'y aurait plus de jalousie, d'ambition, de rivalité sur la terre? Non, mes Frères, ce n'est pas cela, car malheureusement les passions sont tellement enracinées dans le cœur de l'homme qu'il est difficile de les en extirper, et tout penseur qui compte sans elles reste dans le vague et dans l'erreur. Ce changement provient de ce que les hommes sont plus généralement instruits et éclairés, que la lumière s'est faite en bas comme en haut, que tous les hommes connaissent déjà mieux leur propre et commun intérêt, et que ceux qui se battent—ceux qui faisaient toute la force des conquérans et des ambitieux—ont appris en héant dans le passé, que tous ces massacres, tous ces ravages, toutes ces luttes insensées, loin de leur profiter, ne faisaient qu'accroître leurs misères et diminuer leurs libertés. Dans l'antiquité, où les quatre cinquièmes de la population étaient réduits en esclavage, il fallait être *citoyen* pour faire partie de l'armée; au moyen âge il fallait être *noble*. Ce n'était donc jamais que des intérêts de castes, de cité ou de famille qui faisaient se ruer les hommes les uns sur les autres. De nos jours, tous les hommes sont soldats; on ne se bat déjà plus que pour le triomphe d'une grande et généreuse idée, comme en Italie, comme en Hongrie; un intérêt général et compris peut seul mettre désormais les armées aux mains des peuples. La preuve de ce que j'avance se trouve dans la modération, dans l'abnégation qui ont constamment dirigé les troupes françaises, (il faut le dire à leur gloire,) pendant les révolutions dont nous avons été témoins.

La plus grande cause des guerres—l'esprit de conquête ou d'agrandissement de territoire—ayant disparu, et les vrais intérêts d'une nation toute entière pouvant seuls amener la discorde ou les dissensions; il est évident qu'on ne se battra plus pour l'intérêt particulier ou la gloire personnelle d'un prince ou d'une cité.—Le jour n'est pas loin, sans doute, où, de même que les individus, les peuples ne tireront plus l'épée que dans les cas de légitime défense, prévus par les lois, et où—suivant l'espoir (ou le rêve) de l'auteur des *Ruines*—« il s'établira de peuple à peuple un équilibre des forces qui, les contenant tous dans le respect de leurs droits réciproques, fera cesser leurs barbares usages de guerre, et soumettra à des voies civiles le jugement de leurs contestations; et l'espèce humaine entière deviendra une grande société, une même famille gouvernée par un même esprit, par de communes lois, et jouissant de toute la félicité dont la nature humaine est capable. »

La guerre a perdu une grande partie de ses fureurs, cela est incontestable; « Napoléon, ainsi que l'a dit M. Lermier, a fait la guerre de la manière la plus humaine. » C'est, mes Frères, son plus beau titre à notre admiration. S'il en est ainsi, s'il n'est même plus permis à un soldat qui se bat d'être cruel; si de nos jours un général Haynau, cette épée vengeresse de l'Autriche, au lieu d'exciter l'admiration, comme les anciens devastateurs que cite l'histoire, est traduit à la barre de l'opinion publique et apostrophé de l'épithète bien méritée d'Attila.—que ne devons-nous pas attendre du temps et des hommes?

Ve *victis* (malheur aux vaincus), tel fut le vrai cri de guerre des anciens, il peint leurs mœurs—*Dien et mon droit*, tel a été celui du moyen âge, il montre son caractère—*Respect au courage malheureux* (4), telle est la devise des modernes, elle annonce leurs aspirations généreuses et pacifiques; car on est bien prêt de s'entendre avec ceux qu'on respecte, et ceux qu'on honore bientôt on les aime.

II.

De l'observation des faits qui précèdent je tire cette conclusion : que les anciens étaient rigoureusement logiques, quand, avec le principe de la guerre, ils en acceptèrent toutes les conséquences; car l'idée de guerre est inséparable des idées de destruction, de cruauté même et d'esclavage. Or, nos idées ne sont plus celles-là, il n'est pas à être pensant qui oserait le nier; nous sommes au contraire tous portés à la modération, à la tolérance, à l'union, à la liberté. La guerre est donc incompatible avec nos idées, et partant, avec nos mœurs, avec notre caractère. Alors ne craignons pas d'être traités de rêveurs ou d'utopistes, lorsque nous proclamons—que la guerre n'est plus de

(4) Paroles de l'empereur Napoléon.

notre époque. En 1669, Boileau, s'adressant au Roi Louis XIV, s'exprimait en ces termes :

Quelques vains lauriers que promet la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre.
Il est plus d'une gloire. En vain aux conquérans
L'erreur, parmi les Rois, donne les premiers rangs;
Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires;
Chaque climat produit des favoris de Mars :
La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars;
On a vu mille fois des fanges Mœtides
Sortir des conquérans Goths, Vandales, Gépides :
Mais un roi, vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire;
Il faut pour le trouver courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces rois bienfaisans;
Le ciel à les former se prépare longtems (5).

Rassemblez à la fois Mithridate et Sylla;
Joignez-y Tamerlan, Genséric, Attila :
Tous ces fiers conquérans, rois, princes, capitaines,
Sont moins grands à mes yeux que ce bourgeois
(d'Alhènes) (6)
Qui sut, pour tous exploits, doux, modéré, frugal,
Toujours vers la justice aller d'un pas égal (7).

Il y a eu des améliorations, nous dira-t-on, nul ne le conteste, elle sont dues aux progrès de la civilisation qui régissent et bornent toutes choses, mais le fait de la guerre n'en existe et n'en existera pas moins toujours, parce que les hommes ne seront jamais assez raisonnables pour s'entendre, et « qu'une guerre juste et honorable est ce qui « tient lieu d'exercice à une nation (8). » Cette doctrine est très ancienne aussi, et elle est plutôt le résultat des réflexions faites sur les faits passés, qu'une saine et profonde observation faite sur le mouvement des idées chez les hommes et chez les peuples. Bacon, « un géant » comme l'appelait Mme de Staël, a émis cette idée, mais le créateur de la philosophie expérimentale vivait au XVII^e siècle, et cette erreur de son vaste génie n'est pas la seule qui puisse lui être reprochée; elle appartient plutôt à son temps qu'à l'homme. Du reste, on n'en sera pas surpris quand on se rappellera que ce courtisan savant pensait que *les facultés de l'homme allaient en déclinant à mesure que les siècles se succèdent*. Ses réflexions sur la guerre étaient conséquentes avec ce principe. Mais l'extension et les progrès de l'esprit philosophique, depuis le commencement du XVII^e siècle, sont venus donner à ce dialecticien célèbre un éclatant démenti, et le premier adversaire, digne de lui, qui eut la gloire d'achever la destruction de ce système funeste, ce fut un autre géant, ce fut Montesquieu.

D'ailleurs reconnaître que la guerre a subi des améliorations, c'est reconnaître implicitement qu'elle est susceptible d'en subir de nouvelles. Nous en voyons tous les jours des preuves patentes. Eh bien ! s'il y a encore des améliorations et des adoucissements possibles à ce mal dévorateur, qu'on a si justement qualifié de *FLEAU*, n'est-il pas permis d'espérer qu'on puisse arriver à le faire disparaître totalement ? A quoi autre chose peuvent tendre ces adoucissements, ces améliorations, si ce n'est à la suppression de quelques conséquences qui découlent nécessairement du principe, et par suite à la ruine, à l'abolition de ce même principe ? En soumettant la guerre au droit commun, en y introduisant le respect aux personnes et aux propriétés, ainsi que la modération politique et la tolérance religieuse, on a détruit déjà les plus importantes de ces conséquences. Encore quelques modifications de plus, et la guerre devient presque impossible. Il n'y a donc pas témérité à prédire la chute d'un système que tout combat dans l'ordre actuel des choses, et qui est déjà profondément miné par la base.

Il est des indices certains auxquels, en métaphysique, il est impossible de se tromper sur les progrès que font les idées; pour les découvrir, il faut n'être qu'un peu observateur. J'en citerai un seul.—Tout le monde sait qu'Archimède et Callinique ont trouvé, lors des sièges de Syracuse et de Constantinople, des moyens de défense et de destruction inconnus jusqu'à eux, et dont plusieurs ne sont pas arrivés jusqu'à nous. De même que la poudre et l'artillerie, qui furent découvertes plus tard, ces moyens formidables ont été employés avec le plus grand empressement.—De nos temps, des moyens de destruction ex-

(5) Boileau, *Épître au roi*.

(6) C'est Socrate.

(7) Boileau, *Satire XI*.

(8) Bacon, *Dignité et accroissement des sciences*, livre VIII.

traordinaires ont été découverts et présentés, les uns au roi Louis XVI, d'autres à Napoléon, les autres au roi Georges. Ces souverains ont acheté les nouveaux procédés des inventeurs, mais, loin de s'en servir, ils ont voulu qu'ils restassent ignorés et fussent anéantis. Comme Aristide, ils pensèrent sans doute qu'il n'est pas de succès odieux et barbare qui puisse donner de la gloire à une nation.—Qu'induirons-nous de cette comparaison ? Qu'il est évident que l'esprit humain marche à des idées d'ordre, de modération et de justice. Eh bien, ces idées se trouvent parfaitement résumées dans celle de la *Paix Perpétuelle*.

M. Victor Hugo, a dit au Congrès de la Paix de 1849, « qu'un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela pût être. » Il aurait pu dire encore, après les admirables découvertes que la science a faites, que la paix perpétuelle sera assurée le jour où l'on aura trouvé le moyen épouvantable de détruire, d'un seul coup et en peu d'instans, une grande ville, une armée toute entière ainsi que les plus gros vaisseaux. Et ce moyen, on le trouvera ! Notre poète aurait pu dire cela et il aurait dit vrai, car la science, en montrant aux hommes la force de leur intelligence, les éclairera en même temps sur leurs véritables intérêts, et l'instinct de la conservation leur indiquera la voie que la raison n'a pu suffire à leur enseigner.

Quoi qu'il en soit, mes Frères, nous ne devons pas, en réclamant des réformes utiles, et en propageant des idées de civilisation et d'amour, nous ne devons pas accuser ni flétrir inconsidérément le passé. Tout a été parce qu'il devait être, tout a été pour le mieux, en vue des progrès qui doivent en résulter. La guerre même a été nécessaire, comme le sont les grandes pluies et les vents qui détruisent quelques récoltes, comme le sont la plupart des maux qui affligent l'espèce humaine. Marc Aurèle, cet empereur philosophe, dont nos temps n'ont pas vu le pareil, disait avec raison que « la providence, qui anime et conserve « l'Univers, ne peut avoir pour but dans tout ce qu'elle « fait que le bien général, et que ce qui paraît mal à quel- « qu'une des parties est nécessaire et contribue au bien « de toute. » Pour arriver à la paix perpétuelle, il nous fallait passer par un état de guerre continuelle. La guerre a été nécessaire, utile même; c'est par elle que la civilisation, les sciences et les arts ont marché d'Orient en Occident, d'Europe en Amérique; la guerre a été longtemps le seul moyen de communication et de civilisation des peuples entre eux. Il ne faut pas refuser à un autre âge le mérite de ses actes, ni le fruit de ses travaux.—Pour être bons Frères, ne soyons pas fils ingrats.—Ce moyen, quelque violent qu'il fut, a eu ses résultats dont nous avons profité. L'arbre de la guerre a porté ses fruits, mais il en a tant porté qu'il est épuisé et peut à peine en produire de nouveaux. Il faut penser à élever un autre arbre, il faut remplacer l'ancien par cet arbuste jeune, mais vigoureux et plein de sève, qui promet aux peuples une abondante récolte et un immense abri; cet arbuste, cultivé et soigné par vos mains intelligentes, il croîtra, il entrera des racines profondes dans le sol, il étendra ses rameaux, et il deviendra L'ARBRE DE LA PAIX.

Les moyens de communication entre les peuples aujourd'hui, ne sont plus la guerre ni la terreur; ce sont le commerce et l'industrie, la science et le travail.—leur voie, c'est la fraternité—leur véhicule, c'est la liberté.

III.

La *Paix Perpétuelle* n'est pas, vous l'avez vu, mes Frères, une idée moderne—non plus que la liberté, l'égalité, la fraternité. C'est le propre de la vérité, d'être et d'avoir toujours été; la vérité est éternelle. Ce qu'il y a de nouveau, ce n'est pas l'idée, c'est l'application.

L'idée de la paix perpétuelle fut sans doute une tradition de cet âge d'or chanté par les poètes—de ce paradis terrestre, où, suivant la théogonie chrétienne, le premier homme fut créé—ou, si vous l'aimez mieux, un souvenir vague et confus des temps primitifs. Plus tard, ce fut la pensée de tous nos maîtres :—de Zoroastre, qui vivait environ 2,000 ans avant notre ère—de Confucius, qui enseigna aux Chinois une morale de paix et de charité,—de Pythagore, le philosophe de Samos, dont un des préceptes allégoriques était celui-ci : « Ne remuez pas le feu avec l'épée, dans votre maison. »—De Socrate qui, lorsqu'on lui demandait de quel pays il était, répondait : je suis citoyen du monde—de Jésus Christ, dont la morale est la paix, l'égalité et la charité—de Descartes, de Leibnitz et de Montesquieu; comme de Kant, de Bernardin de Saint Pierre et de J. J. Rousseau. Mais c'est surtout, mes Frères, et je n'avais pas besoin de le rappeler ici pour vous, c'est surtout la thèse que soutiennent les Franc-Maçons; c'est un des buts où tend notre institution et auquel elle nous a admirablement conduit, quand elle a

prohibé des Loges toutes les différences et les distinctions politiques, religieuses et de nationalité, quand elle a enseigné la modération et la tolérance, donné le désir de s'instruire et proclamé la fraternité, quand enfin elle a abaisé les barrières qui séparent les peuples et favorisé le mélange des races. » La vraie Maçonnerie, dit le Frère des Etangs, dans son livre intitulé *le véritable lien des peuples* (9), ne s'est jamais manifestée « que par de « bonnes œuvres, par un amour constant de l'ordre et de « la paix, par de hautes conceptions sociales..... par « de grands actes de générosité, d'humanité dans les « guerres et au milieu même des combats..... » Plus loin, il dit encore : « L'Europe instruite par 40 années de « révolutions et de guerres, semble résolue à prendre en « fin pour guide la raison et l'humanité, seuls moyens de « mettre un terme aux guerres et aux révolutions..... « Jamais le sabre n'a donné l'idée de l'amitié, de la fra- « ternité, de l'amour du genre humain (10). » Je n'ai pas besoin de multiplier à ce sujet les citations et les discours, car il est bien avéré que si vous n'étiez pas tous, mes Frères, les amis de l'ordre, de la paix et de la liberté, vous ne seriez pas Franc-Maçons.

L'idée est partout, tous les cœurs la sentent, toutes les intelligences la comprennent; nous, nous la tenons de nos maîtres; après avoir contribué à la répandre, à l'expliquer, il nous reste à la pratiquer, à en favoriser l'application, et c'est à quoi doivent tendre tous nos efforts. Il appartenait à un Maçon plein de zèle et de dévouement comme le Frère XX., d'appeler nos méditations sur ce noble sujet, car la Paix Perpétuelle n'est pas seulement une espérance pour la Maçonnerie, mais une vérité irréfragable, un des premiers articles du dogme qu'elle enseigne. Pour les Francs-Maçons, les hommes qu'on appelle dans le monde des ETRANGERS, ne sont pas seulement des compatriotes, comme l'a si bien dit M. Victor Hugo (11), c'est plus encore—depuis 5.000 ans, pour eux, ce sont des Frères.

Cette paix, tant désirée, qui ouvrira la nouvelle ère dans laquelle nous allons entrer, sera d'autant plus réalisable que les peuples auront la facilité de se comprendre et de se reconnaître. C'est pour cela qu'il est nécessaire de répandre l'instruction et utile de propager dans tous les pays l'étude des langues étrangères vivantes. Aussi, le langage universel n'est-il pas non plus si chimérique qu'on le croit communément, car il est tout aussi rationnel de n'avoir pour tous les peuples qu'une langue écrite et parlée, comme il n'y a qu'une algèbre. Qui peut dire si l'idée d'une langue universelle, que Leibnitz a entrevue avant sa mort, ne germera pas dans un cerveau capable de la produire? avec une seule langue on aurait bientôt une législation unique. Il n'y a au monde qu'une seule arithmétique, dont tout l'univers a reconnu les lois, pourquoi n'y aurait-il pas de même un seul et unique code du Droit des gens qui régit tous les peuples?

La Paix Perpétuelle n'est ni un rêve, ni une utopie. Pour nous, c'est l'avenir; c'est la réalisation dans le monde du précepte maçonnique qui ordonne de faire abstraction de toute idée de nationalité, de religion et d'opinion politique—c'est-à-dire de tout ce qui a causé les dissensions, les guerres et les révolutions. La paix perpétuelle, c'est le lien qui réunira les hommes, quand ils auront dépouillé ces ornemens vains et trompeurs qui les empêchaient de se reconnaître et de communiquer entre eux. La paix perpétuelle, c'est la fusion des idées, des races et du langage.

Volney a dit: « la terre attendait un peuple législateur (12). » Si les Franc-Maçons comprennent leur mission, ce peuple, ce sera la Maçonnerie!—La Maçonnerie, cela veut dire tous les peuples réunis.

Il est des esprits, je le sais, qui ne croient pas dignes de leur gravité, d'admettre des idées en dehors de celles reçues et communément adoptées, et qui prendraient volontiers, comme ce marchand hollandais du XVII^{me} siècle, la Paix Perpétuelle pour enseigne, mais lui donneraient pour emblème un cimetière. Ceux-là, je désirerais les voir réunis ici, assis à ce banquet entre un Français et un Anglais, entre un Italien et un Autrichien, ou un Européen et un Sud-Américain.—Je voudrais qu'ils assistassent au toast que nous allons tous porter, d'enthousiasme, à la Liberté, à la Paix, à la Fraternité; qu'ils entendissent les hymnes qui vont être chantées en diverses langues à toutes les gloires, toutes les grandes intelligences, à tous les dévouemens; je voudrais qu'ils sentis-

(9) Nom donné aussi à la Maçonnerie par le Grand Frédéric.

(10) Œuvres Maçonniques du F. des Etangs, 1848.

(11) Congrès de la Paix 1849.

(12) Les Ruines, chap. XIII.

sent le baiser de paix qui, à la fin du banquet, circulera tout autour de cette table, et de lèvres en lèvres viendra au point de départ avec des paroles de charité et d'amour— et je leur dirais :—Ce qui se passe ici, entre 40 ou 50 individus, se passe en même temps dans plusieurs milliers de réunions semblables sur toute la surface de la terre, et ces réunions forment le nombre de plus d'un million d'individus, de tous rangs, de toutes castes, de tous pays, qui sont autant d'amis et de partisans de l'ordre et de la paix. Pourquoi cela ne se passerait-il pas aussi bien entre 3 ou 4, ou 10 millions d'individus? Il ne faudrait qu'agrandir le cercle, il ne faudrait qu'ouvrir nos portes, car il y a foule au dehors. Mais tout est subordonné à des lois, tout viendra en son temps.....—Vous voyez, leur dirais-je encore, que l'espèce humaine est meilleure qu'on le dit, qu'il n'y a point entre les diverses nationalités des principes innés de haine, et que pour peu que les hommes éclairés et les gouvernemens y aidassent, on pourrait convier aussi les députés de toutes les nations du monde à un grand banquet—sous la présidence du Pape, et sous la surveillance des chefs des diverses religions—où tous les peuples se donneraient et recevraient; dans la personne de leurs représentans :

LE PREMIER BAISSER DE PAIX ET D'AMOUR.

—Ce discours a été couvert à plusieurs reprises des applaudissemens de toute l'Assemblée, et l'impression en a été ordonnée, ainsi que l'envoi au GRAND-ORIENT de France.

Un nouveau livre de M. Alexandre Dumas vient de paraître en France sous ce titre :

LES 1.001 FANTOMES.

C'est une série de contes des plus intéressants, comme tout ce qui sort de la plume de notre célèbre romancier; ce sont d'ailleurs des histoires détachées, assez courtes qui rentreront très bien dans le cadre de notre journal. Nous les y ferons donc paraître en feuilletons, dans un de nos premiers numéros, pensant ne pouvoir donner à nos abonnés rien de plus à leur gré.

Nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro, un article en espagnol qui nous a été adressé depuis trois jours.

EUROPE.

FRANCE.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Les journaux de Paris annoncent, d'après des correspondances récentes reçues de Monte-Video, une nouvelle, qui, si elle était confirmée, serait de nature à donner un surcroît efficace de force à l'action de la France pour la solution de la question de la Plata.

D'après ces correspondances, le Paraguay serait bien décidé à agir; cette République offre de mettre les ressources du pays à la disposition de la France; elle fait savoir qu'une armée paraguayenne est campée sur la frontière de Corrientes, qu'elle n'attend que le signal pour marcher en avant, et qu'elle est composée de 15 à 20 mille hommes.

Le Brésil ne veut qu'un mot de la France pour agir comme le Paraguay, avec lequel il a fait un traité d'alliance offensive et défensive.

S'il en est ainsi, nos interminables difficultés avec Rosas peuvent être définitivement réglées en quelques mois; il ne s'agit plus, pour le gouvernement français, que de vouloir et d'oser.

(J. du Havre.)

Ce soir, à cinq heures, une rencontre a eu lieu entre M. Thiers et M. Bixio, à l'occasion de l'incident survenu entre eux pendant la séance.

Les témoins de M. Thiers étaient; MM. Piscatory et Heckeren, et ceux de M. Bixio; MM. Favreau et Victor Lefranc.

Après de vaines tentatives de conciliation, le duel a eu lieu au bois de Boulogne. L'arme choisie a été le pistolet.

Deux balles ont été échangées, mais, heureusement, aucun des honorables adversaires n'a été atteint.

Les témoins ont fait cesser le combat, en déclarant que l'honneur était satisfait.

MM. Thiers et Bixio rentraient à la séance, au moment où elle a été levée.

(Journal du Havre.)

ITALIE.

Voici le motu proprio, suivi de la proclamation, affichée dans Rome le 20 :

PIUS PAPA IX.

A ses bien aimés sujets.

« A peine les vaillantes armées des puissances catholiques, qui, avec un vrai dévouement filial, ont concouru au rétablissement de notre liberté et de notre indépendance dans le gouvernement temporel des domaines du Saint-Siège, vous eurent délivrés de cette tyrannie qui vous opprimait de mille façons, non seulement nous avons adressé des hymnes de reconnaissance au Seigneur, mais en même temps nous nous sommes empressés d'expédier à Rome une commission de gouvernement dans la personne de trois prélats considérables (*ragguardevoli porporati*). Ils étaient chargés de reprendre en notre nom les rênes du gouvernement civil, et d'aviser, avec l'aide d'un ministère, autant que les circonstances le comporteraient, à prendre les mesures qui pour le moment étaient réclamées dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique.

« Nous nous sommes occupés à établir les bases d'institutions capables de vous assurer à vous, nos bien aimés sujets, les libertés convenables (*le convenienti larghezze*), et d'assurer en même temps notre indépendance, que nous avons l'obligation de conserver intacte en face de l'univers. Cette mesure a pour but de satisfaire les gens de bien qui ont tant mérité notre spéciale bienveillance et notre estime, et de détromper les malheureux égarés qui s'étaient prévalu de nos concessions pour renverser l'ordre social.

« Ainsi donc, pour montrer à tous que nous n'avons à cœur que votre véritable et solide prospérité, de notre propre mouvement (*mutu proprio*), science certaine et plénitude de notre autorité, nous avons résolu de décréter ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Il est institué à Rome un conseil d'Etat.

« Il donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera toutes les questions importantes dans chaque branche de l'administration publique, sur lesquelles il sera consulté par nous ou par nos ministres.

« Une loi spéciale déterminera le nombre et les qualités des conseillers, leurs devoirs, leurs prérogatives, la règle des discussions, et tout ce qui peut concerner le fonctionnement régulier d'une si importante concession (*di si diritto concessio*.)

« Art. 2. Une Consulte d'Etat est instituée pour les finances.

« Elle sera entendue sur le budget de l'Etat; elle en examinera les dépenses, et prononcera les sentences en reddition de comptes (*sentenze sindacatorie*); elle donnera son avis sur l'établissement de nouveaux impôts et sur la diminution de ceux qui existent, sur le meilleur mode de répartition à suivre, sur les moyens les plus efficaces de faire reflourir le commerce, et en général sur tout ce qui concerne les intérêts du Trésor public.

« Les membres de la Consulte seront choisis par nous sur des listes qui nous seront présentées par les conseils provinciaux. Leur nombre sera proportionné à celui des provinces. Ce nombre pourra être augmenté par une addition déterminée de personnes que nous nous réservons de nommer.

« Une loi spéciale déterminera le mode de présentation des membres de la Consulte, les qualités requises, les règles de l'expédition des affaires de finances et tout ce qui peut efficacement et promptement contribuer à la réorganisation de cette branche si importante de l'administration publique.

« Art. 3. L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront choisis par nous sur des listes présentées par les conseils communaux.

« Les conseillers provinciaux discuteront les intérêts locaux de la province, les dépenses à faire à sa charge et avec son concours, les comptes de recette et de dépense de l'administration; cette administration sera exercée par une commission administrative qui sera choisie par chaque conseil provincial, sous sa responsabilité.

« Quelques uns des membres du conseil provincial seront choisis pour faire partie du conseil du chef-lieu de la province pour l'aider dans les fonctions de vigilance qui incombent aux municipalités.

« Une loi spéciale déterminera le mode de présentation, les qualités requises et le nombre des conseillers pour chaque province, les devoirs et les rapports qui devront exister entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'Etat, et jusqu'où doit s'étendre sa tutelle supérieure.

« Art. 4. Les représentations et les administrations

municipales jouiront des franchises les plus larges que peut comporter l'intérêt local des communes.

« L'élection des conseillers municipaux aura pour base un nombre large d'électeurs, en ayant principalement égard à la propriété. Les éligibles, outre les qualités intrinsèquement nécessaires, devront payer un cens qui sera déterminé par la loi.

« Les chefs de commune (*capi delle magistrature*) seront nommés par nous, et leurs adjoints (*anziani*) seront nommés par les gouverneurs de province sur une triple liste présentée par le conseil communal.

« Une loi spéciale déterminera les qualités et le nombre des conseillers communaux, le mode d'élection, le nombre des membres de l'administration municipale, et réglementera la marche de l'administration, en la coordonnant avec les intérêts de la province.

« Art. 5. Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire ainsi qu'à la législation civile, criminelle et administrative. Une commission sera nommée pour s'occuper du travail nécessaire à ce but.

« Art. 6. Finalement, toujours portés par l'inclination de notre cœur paternel à l'indulgence et au pardon, nous voulons faire encore cette fois un acte de clémence envers les hommes égarés qui furent poussés à la félonie et à la révolte par les séductions, par l'incertitude et peut-être encore par l'inertie des autres. Nous devons avoir présent à l'esprit, en cette circonstance, ce que réclament la justice, fondement des États, les droits d'autrui opprimés ou lésés, le devoir qui nous incombe de vous protéger contre le retour des maux qui vous ont accablés, l'obligation de vous soustraire aux pernicieuses influences des corrupteurs de toute morale et des ennemis de la religion catholique, cette source éternelle de tout bien, de toute prospérité sociale, qui a fait votre gloire, qui vous distinguait comme une famille élue de Dieu et favorisée de ses dons particuliers.

« Dans ces sentimens, nous voulons qu'il soit publié en notre nom une amnistie pour les peines encourues par tous ceux qui, dans les limites qui seront déterminées, ne se trouveront pas exclus de ce bénéfice.

« Telles sont les dispositions que, pour votre bien-être, nous avons cru devoir publier devant Dieu. En même temps qu'elles sont compatibles avec les devoirs de nos fonctions apostoliques, nous avons la ferme conviction qu'elles peuvent, étant fidèlement exécutées, produire l'heureux résultat que desireront les hommes sages et honnêtes. J'en ai pour garant le juste sentiment de chacun de vous, dont le cœur soupire après le bien en proportion des épreuves subies.

« Mais surtout mettons notre confiance en Dieu, qui même au milieu d'une juste colère, n'oublie jamais sa miséricorde.

« Donné à Naples, dans le faubourg de Portici, le 12 septembre de l'an 1849 et de notre pontificat le quatrième.
« Pius PP. IX. »

Avec le *motu proprio* de S. S. a été publiée la notification suivante :

Commission de gouvernement.

« S. S. notre seigneur le Pape, ayant égard aux circonstances qui atteignent chez un certain nombre de ses bien-aimés sujets la culpabilité de leur participation aux troubles politiques qui ont récemment affligé les États pontificaux ; désirant montrer de plus en plus la bonté de son cœur vraiment paternel, et usant de son plein pouvoir en faveur d'hommes égarés, plutôt séduits que séducteurs, nous a ordonné de faire connaître en son auguste nom ce qu'il a daigné arrêter par suite de l'article 6 de son *motu proprio* souverain du 12 de ce mois.

« Nous conformant en conséquence au vénérable commandement de S. S., nous nous empressons de publier les dispositions suivantes, aux termes de la pensée souveraine qui nous a été exprimée :

« A ceux qui ont pris part à la dernière révolution des États pontificaux, est accordé, par bienfait souverain, le pardon de la peine qui leur serait due pour les délits politiques dont ils seraient responsables.

« Sont exclus de cette grâce :

« Les membres du gouvernement provisoire ;

« Les membres de l'Assemblée Constituante qui ont pris part aux délibérations de cette Assemblée

« Les membres du triumvirat et du gouvernement de la République ;

« Les chefs des corps militaires ;

« Tous ceux qui, ayant déjà une autre fois joui du bénéfice de l'amnistie accordée par S. S., ont manqué à leur parole d'honneur en participant aux derniers bouleversements politiques ;

« Enfin ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables de délits particuliers prévus par les lois en vigueur.

« La présente amnistie n'implique pas le maintien dans les emplois du gouvernement ni dans les emplois provinciaux ou municipaux de tous ceux qui s'en seraient rendus indignés par leur conduite pendant les derniers événements. La même réserve est applicable aux militaires et aux employés de toutes armes.

« A notre résidence du Quirinal, le 18 septembre 1849.

« Card. DELLA GENGA SERMATTEI.
« Card. VANNIGELLI CASONI, card. ALTIERI »

Teatro Nacional.

Hoy Domingo 6 del corriente.

Gran función extraordinaria ejecutada por M. Robert y sus niños, variada del modo siguiente :

PRIMERA PARTE.

El joven Mandú ejecutará con admirable destreza varios juegos de agilidad y equilibrios chinoscos tan difíciles como vistosos.

SEGUNDA PARTE.

Nuevas experiencias nigrománticas y mágicas en las que el Sr. Robert tendrá el honor de presentar al público su hermoso gabinete de física en el que ejecutara :

1º La gallina pasaduna. — 2º La doble y simple multiplicación. — 3º El gobo majico. — 4º Los anillos magnetizados. — 5º Los relojes perdidos. — 6º El jiro peligroso. — 7º Varias mágias. — 8º Una experiencia rápida. — 9º Las naranjas encantadas. — 10º El quitasol brujo. — 11º La Palenginosia.

TERCERA PARTE.

Un paso Marineró, ejecutado por la joven Josefina, y seguida de una Alemana bailada por los tres jóvenes.

CUARTA PARTE.

Intermedio, en el que el joven Mandú y la niña Josefina bailaran en la cuerda,

1º — Josefina se presentará delante de sus protectores haciendo varios ejercicios elegantes y terminando por la gabota y otros pasos no ejecutados hasta ahora por ninguna niña de su edad.

2º — Mandú ejecutará varios pasos grotescos y de elevación, siguiendo por la extraordinaria suerte de cenar en la cuerda sobre la mesa, como si esta estuviese en el suelo, y subiendo después una silla que pondrá sobre la misma mesa ; terminando esta parte con la prueba peligrosa de los tres chinoscos.

QUINTA PARTE.

Nuevos grupos y posiciones académicas ejecutadas por cuatro artistas.

SESTA Y ULTIMA PARTE.

Alejandro ejecutará nuevas y brillantes pruebas en la cuerda volante, terminando por el gran remolino en el que no se podrá distinguir el color del vestido del artista.

Los palcos y balcones se hallan de venta en casa de M. Robert, calle de Solís núm 29. Los precios los de costumbre. A las 8.

AVISO:

La compañía Ravel avisa que el Domingo 13 del corriente tendrá lugar una función a beneficio de L. Ferin y que los boletos vendidos para la función anunciada y que no tuvo lugar por indisposición de Mma. Winther servirán para ese día.

ROBO.

La noche del día 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharón de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tres, n.º 123, será generosamente gratificado.

Montevideo, Diciembre 21 1849.

AVIS.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n.º 129 a l'honneur de prévenir les élégans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

ADMINISTRATION DE LA LOTERIE DE LA CHARITE.

L'intérêt que le public a toujours manifesté pour les réformes qui ont été faites dans la loterie, donne de la confiance à l'administration pour poursuivre la marche qu'elle s'est tracée.

Elle veut en tant que le lui permettront les circonstances, donner à cette branche toute l'extension qu'il soit possible. L'administration réussira nécessairement.

Aujourd'hui commence la vente de la loterie extraordinaire, lettre A bleue.

Dans cette nouvelle combinaison le nombre des billets est diminué, tandis que celui des gagnans est augmenté.

Cette loterie se compose de quatre mille billets.

Chaque billet se divise en quatre quarts. Un quart vaut six vintins.

Dix billets entiers forment un livre.

Il y aura 80 sorts, repartis de la manière suivante :

1	de	500	patrons	500
1	de	100	"	100
1	de	50	"	50
3	de	30	"	90
7	de	20	"	140
12	de	15	"	180
55	de	8	"	440
80				1,500

Les avantages de cette combinaison sont très grands pour le public, car, chaque quart de billet ayant droit au quart de la somme tirée il y aura en réalité 320 gagnans.

L'extraction aura lieu infailliblement lundi 7 janvier 1850, à midi précis.

Montevideo, 1er janvier 1850.

Avis.

Un jeune homme, sortant d'une des principales écoles de France, s'offre pour travailler de sa partie, sachant, l'ajustage, tourner le fer, le cuivre, le bronze, et la fonte, sachant bien le dessin. Les personnes qui voudront l'employer devront s'adresser au bureau du « Patriote Français ».

Montevideo le 15 décembre 1849.

AVISO.

Prevengo al publico, que habiendo sido declarado por sentencia pronunciada por el Superior Tribunal de Justicia, en el litis que sostengo con su esposa Da. Carolina Lame, jefe de la sociedad conyugal y por lo tanto de los negocios que en ausencia y á mi nombre administraba en esta capital, nadie trate ni contrae con ella, sin espreso primero mio, sino quiere esponerse á celebrar contratos malos y á cargar con las consecuencias.

J. Lame.

Avis au Public.

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n.º 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'après midi. On ne paye qu'après parfaite guerison.

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.